

---

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 6 MARS 2025**

---

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 28 Février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur AMOURI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARTA*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

Absent : Monsieur FEDDAL.

---

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

---

**DELIBERATION N° 16 : SOUTIEN AUX SORTIES PÉDAGOGIQUES DES ÉCOLES PUBLIQUES PRÉÉLÉMENTAIRES ET ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE – VERSEMENT DE PARTICIPATIONS AUX OFFICES CENTRAUX DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE (OCCE) POUR L'ANNÉE 2025.**

---

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Chaque année, des subventions sont attribuées aux écoles publiques préélémentaires et élémentaires de la commune afin de leur permettre, via les Offices Centraux de la Coopération à l'École (OCCE), de régler directement certaines dépenses liées à leurs actions pédagogiques. En complément de cette aide, la Ville a été sollicitée pour renforcer plus particulièrement son soutien à certains projets de sorties pédagogiques.

Ainsi, en fonction des capacités financières de la collectivité à accompagner la faisabilité de ces projets et après analyse des documents transmis – analyse effectuée en concertation avec l'Inspection de Circonscription – les membres de la commission « Enseignement » proposent d'attribuer une participation aux OCCE des écoles et pour les montants indiqués ci-dessous :

.../...

NOM DE L'ETABLISSEMENT	INTITULE DU PROJET	MONTANT ALLOUÉ
Ecole Maternelle Pasteur	« <i>Jamais trop petit pour la grande musique</i> »	480 euros
Ecole Maternelle George Sand	« <i>Découvrir l'environnement et le monde du vivant</i> »	600 euros
Ecole Maternelle Charles Gide	« <i>Tu me fais tourner la tête</i> »	750 euros
	« <i>Projet dans le cadre de l'intergénérationnalité</i> »	
Ecole Maternelle Jurénil	« <i>Du veau au beurre</i> »	600 euros
Ecole Maternelle La Fontaine	« <i>Journée à la ferme</i> »	300 euros
Ecole Elémentaire Michelet	« <i>Découverte de la vie au temps des mines</i> »	770 euros
Ecole Elémentaire Voltaire	« <i>Quel cirque chez les CE2</i> »	1 300 euros
École Elémentaire Zola	« <i>L'archéologie dans l'environnement proche des élèves et de leurs parents</i> »	1 500 euros
	« <i>Quand l'art éveille les sens : Visite du musée de la piscine à Roubaix</i> »	
Ecole Elémentaire Diderot	« <i>Découvrir la vie d'autrefois</i> »	1 400 euros
	« <i>Sublimons la nature</i> »	
Ecole Elémentaire Berthelot	« <i>Des fils et des coraux : Tisser des liens entre art, technique et nature</i> »	1 300 euros
	« <i>Mission Berthelot au Bourget</i> »	
	« <i>Les explorateurs du monde animal</i> »	
Ecole Elémentaire Patrick Roy	« <i>A la découverte du milieu naturel marin</i> »	1 000 euros
<b>TOTAL FONDS DE CONCOURS</b>		<b>10 000 euros</b>

Il est précisé que des contrôles du bon usage des fonds ainsi versés sont réalisés par la collectivité : contrôle en amont, d'abord, concernant particulièrement la pertinence pédagogique des actions proposées ; contrôle en aval, à la fin de l'année scolaire, et pour lequel chaque école bénéficiaire sera invitée à fournir un bilan financier des actions réalisées, incluant au moins les pièces comptables justificatives nécessaires au mandatement de la dépense.

En cas de non réalisation ou en cas de réalisation partielle de l'action, la restitution de tout ou partie des fonds versés dans ce cadre pourra être demandée et faire l'objet de l'édition d'un bulletin de recette à l'encontre de l'OCCE/des OCCE concerné(s).

Les crédits correspondants à cette dépense seront portés au compte budgétaire 6574, code fonctionnel 213.

**Vu** les articles L2121-1 à L2121-23 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concernent le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement,

**Considérant** que les offices centraux de la coopération à l'école (OCCE), permettent de régler directement certaines dépenses scolaires,

**Considérant** l'intérêt pour la ville de maintenir son soutien financier aux écoles denaisiennes pour des projets spécifiques liées aux sorties scolaires pédagogiques,

**Considérant** la proposition de la Commission « Enseignement »,

**Considérant** la compétence du Conseil Municipal pour l'octroi de subventions et Fonds de concours,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** aux OCCE les participations telles que proposées dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables correspondants,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

\_\_\_\_\_  
L'Assemblée est invitée à se prononcer.  
\_\_\_\_\_

**DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Le Secrétaire de séance,

  
T. SANCHEZ.

Pour Extraire Conforme,

  
Le Maire,  
Mairie de Devain  
10 10  
A.L. DUPONT-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....